



DPAS – SSOLOG
Bureau Logement Insertion

Les évolutions FSL en 2021 :
Impacts sur l’instruction

Les 3 grands changements du FSL en 2021

1. Internalisation du contrat de prêt
2. Mise en place de l'offre FSL/BSE pour l'équipement en appareils électroménagers
3. Modification du formulaire de demande FSL

1. Internalisation du contrat de prêt

Objectif : Réduction des délais de traitement des demandes FSL

Concrètement :

- Le contrat de prêt désormais généré à la suite des notifications
- Pré rempli avec les données renseignées sur IODAS

Attention : bien enregistrer le numéro allocataire pour qu'il apparaisse sur le contrat

- 2 exemplaires du contrat de prêt suivis du bordereau de rétractation
- pour les ménages non allocataires, s'ajoute un mandat SEPA
- possibilité de réimprimer le contrat à la demande du ménage en cas de perte

Le circuit à compter de Janvier 2021 des Aides Financières FSL accordées sous forme de prêt



1. Commission Locale FSL ou CDAAR



2. Le ménage reçoit son contrat de prêt. Il le remplit, le signe et l'envoie à la CAF dans un délai de 2 mois



2. Le SSOLOG valide le PV de la commission



3. La CAF traite le PV de la Commission

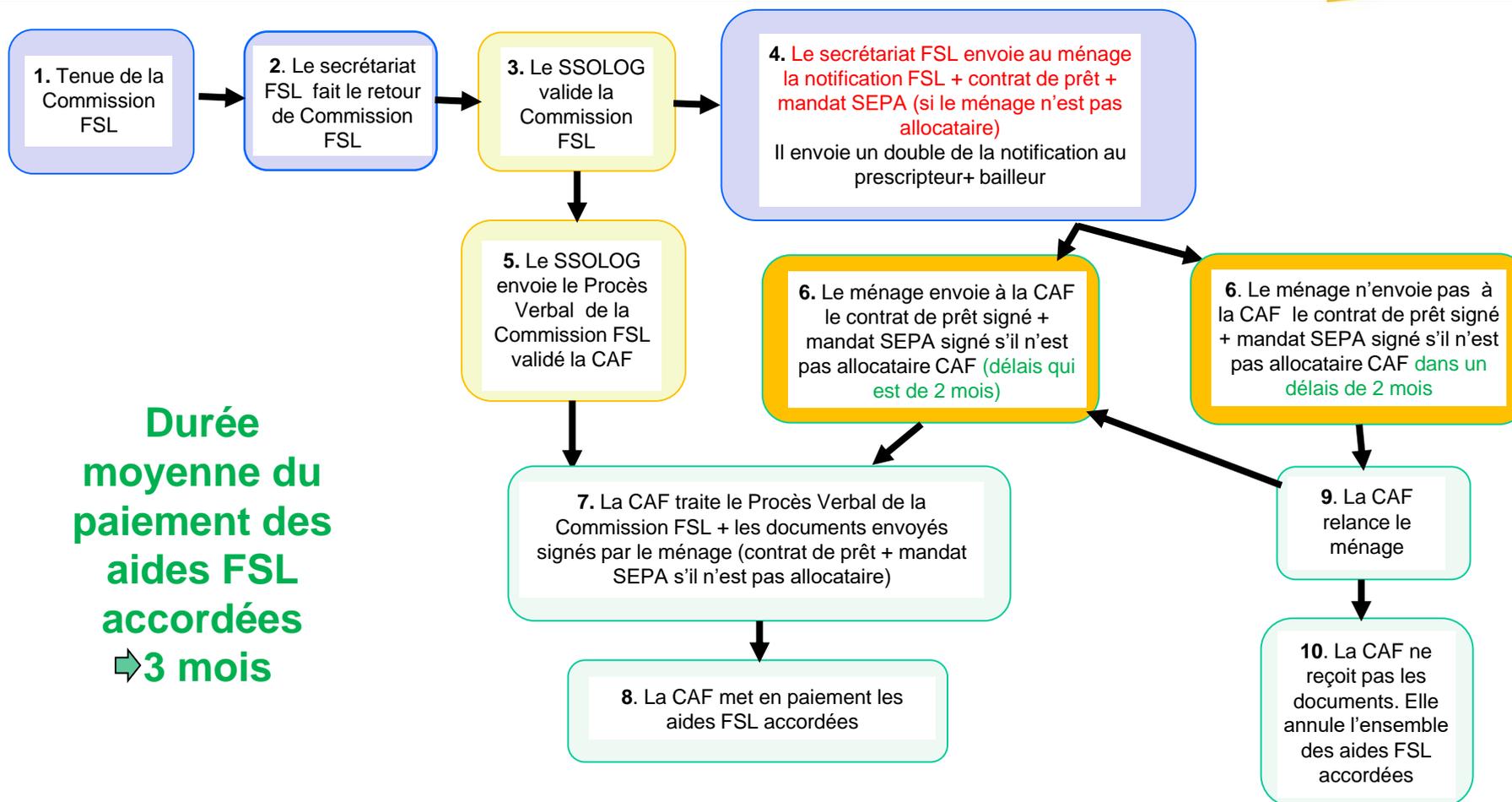
4. La CAF traite le contrat de prêt

5. La CAF verse l'aide financière FSL accordée

Durée moyenne du paiement des aides FSL accordées

➡ **3 mois**

Le circuit détaillé à compter de 2021 des Aides Financières FSL accordées sous forme de prêt



Durée moyenne du paiement des aides FSL accordées
 ➔ 3 mois

Rôle primordial des commissions FSL/CDAAR quant à la réussite du projet :

- Délai de dépôt de dossiers au secrétariat FSL de 2 à 3 semaines maximum avant la commission permet de réduire le délai de traitement des demandes
- Retour de commission aux ménages à effectuer rapidement après la commission et envoi des notifications FSL aussitôt après validation des PV par le CD

Comment éditer la notification FSL + le contrat de prêt pour les dossiers passés en commission en 2021 qui font l'objet d'un accord ou accord partiel? 1/2

Procédure:

- 1 - Dans le menu **Rechercher une instance**, sélectionner 'commission' puis sélectionner la commission locale en cliquant sur le nom
- 2 - Sélectionner la date/heure de la commission concernée en cliquant sur la date
- 3 - Dans le menu **Réunion du**, cliquer sur **Editer les notifications**
- 4 - Sélectionner l'édition **93FSL01 - Notification BSE - Prêt CAF**

Rechercher une instance

CRITÈRES DE RECHERCHE

Type d'instance Commission

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE (38)

	Gestionnaire
Locale de Noisy le Grand	NOISY LE GRAND COMMISSION LOCALE
Locale de Noisy le sec	NOISY LE SEC COMMISSION LOCALE

Commission Locale de Noisy le Grand

RÉUNIONS

Date de réunion	Heure de début
19/09/2019	09h30
25/07/2019	09h30

Commission Locale de Noisy le Grand

Réunion du 25/07/2019 à 09h30

Dossiers inscrits

Ajouter des membres

Retirer les membres cochés

Enregistrer l'absence des membres cochés

Enregistrer la présence des membres cochés

Enregistrer que la réunion est annulée

Supprimer la réunion

Editer un état de gestion de la réunion

Editer les notifications

Caractéristiques de la réunion

Réunion le 25/07/2019

Nombre maximum de dossiers 100

Adresse PLACE DE LA LIBERATION

HOTEL DE VILLE

93160 NOISY LE GRAND

→	FSL-30 RECOURS rejet
→	FSL-30 RECOURS RP RS accord (FSLRECRPRS)
→	93FSL01 - Notification BSE - Prêt CAF

Comment éditer la notification FSL + le contrat de prêt pour les dossiers passés en commission en 2021 qui font l'objet d'un accord ou accord partiel? 2/2

Pour une décision d'**accord** ou **accord partiel** utiliser:

- 1/ 93FSL01 - Notification BSE - Prêt CAF (courriers ménage et TS avec lesquels figurent les contrats de prêt à adresser au ménage)
- 2/ FSL 01** AIDE FI GEN ACCORD TS BAILLEUR TUTEUR SYNDIC (supprimer le courrier TS et conserver uniquement le courrier bailleur qui apparaît en cas de garantie de loyer et FSL maintien)
- 3/ FSL 01** AIDE FI GEN ACCORD AUTRE TIERS DEST FINANCIER (en cas de paiement à un tiers dans le cadre du FSL Accès)

Précision : pour les dossiers FSL pour lesquels il y a eu un accord sous réserve

Les éditions à télécharger restent les mêmes :

Au retour de commission :

- 1/ FSL 01 ** AIDE FI GEN ACCORD SOUS RESERVE DEMANDEUR (courrier ménage)
- 2/ FSL 01** AIDE FI GEN ACCORD TS BAILLEUR TUTEUR SYNDIC (courrier TS et bailleur le cas échéant : garantie de loyer et FSL maintien)
- 3/ FSL 01** AIDE FI GEN ACCORD AUTRE TIERS DEST FINANCIER (en cas de paiement à un tiers dans le cadre du FSL Accès)

Lors de la levée de réserve :

- 1/FSL 20-SUIVI Notif Réserve Rendue exécutoire (courriers ménage et TS avec lesquels figurent les contrats de prêt à adresser au ménage)

2. Mise en place de l'offre FSL/BSE pour l'équipement en appareils électroménagers

Objectif :

Améliorer l'Aide au Mobilier du FSL en offrant aux ménages de l'équipement neuf à des conditions avantageuses

Le public concerné :

Ménage en errance ou hébergé chez un tiers ou en structure, qui accède à un premier logement pérenne.

La demande d'orientation vers la BSE est indiquée par le travailleur social sur le formulaire

Frais de mobilier :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	900,00
Veuillez indiquer les besoins en frais mobiliers			
<input type="checkbox"/> Armoire/Commode	<input type="checkbox"/> Banquette lit	<input type="checkbox"/> Chaises	<input type="checkbox"/> Table
<input type="checkbox"/> Four micro-ondes	<input type="checkbox"/> Four	<input type="checkbox"/> Lave-linge	<input type="checkbox"/> Lave vaisselles
<input type="checkbox"/> Lit superposé	<input checked="" type="checkbox"/> Matelas	<input checked="" type="checkbox"/> Sommier	
<input type="checkbox"/> Plaque de cuisson	<input checked="" type="checkbox"/> Réfrigérateur	<input type="checkbox"/> Congélateur	<input type="checkbox"/> Gazinière ou cuisinière
Le ménage sollicite-t-il « Electro Presto » (partenariat avec la Banque Solidaire d'Emmaüs Défi), pour l'achat d'équipements électroménagers :			
<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non			
Si «Oui », pour quels équipements ? http://bse.emmaus-defi.org/catalogue-electropresto/			
<input checked="" type="checkbox"/> Réfrigérateur	<input type="checkbox"/> Gazinière ou cuisinière	<input type="checkbox"/> Lave-linge	<input type="checkbox"/> Congélateur

(*) Si "Oui", ci-après les liens pour accéder aux flyers Electro Presto pour le travailleur social et pour le ménage :

https://www.cjoint.com/doc/21_01/KAlqCMCiw7W_Flyer-Electro-Pesto-pour-Intervenants-Sociaux.pdf

https://www.cjoint.com/doc/21_01/KAlqD75vawW_Flyer-Electo-Presto-M%C3%A9nage-Imprimable.pdf



Pensez à donner au ménage le flyer "Electro Presto" pour qu'il puisse préparer son entretien avec la B.S.E :
Si vous souhaitez en disposer, vous pouvez en faire la demande sur reseau-fsl@seinesaintdenis.fr

L'orientation BSE doit être précisée dans les modalités de la demande sur IODAS

Dossier FSL 407328 au nom de APPLE Amandine 12
Procédure Demande d'accès au logement (10/09/2020)



CARACTERISTIQUES/REFERENT
PERSONNES

ETAPES FINIES

- INSTRUCTION DE LA DEMANDE (10/09/2020-10/09/2020) PAR SHAMAH JOHANAH
- Demande d'accès à un logement pour APPLE Amandine émise
- Relevé de pièces (accès) au 10/09/2020 pour APPLE Amandine
- Situation financière FSL au 10/09/2020 pour APPLE Amandine
- Information logement (accès) au 10/09/2020
- Relevé de pièces (accès) au 21/10/2020 pour APPLE Amandine
- VALIDATION ADMINISTRATIVE (10/09/2020-11/09/2020) PAR SHAMAH JOHANAH
- PASSAGE EN COMMISSION (21/10/2020-21/10/2020) PAR SHAMAH JOHANAH
- DÉCISION ET SUIVI (21/10/2020-21/10/2020) PAR SHAMAH JOHANAH

>> Etape Instruction de la demand

>> Demande d'accès à un logement

PERSONNES CONCERNÉES



Qualité

Nom d'usage Prénom



Bénéficiaire



APPLE Amandine

CARACTÉRISTIQUES

Demande du 10/09/2020



MODALITÉS

Prescripteur

Service instructeur demande Service social polyvalent de se

Types d'aides sollicitées

Mobilier BSE demandé Oui

Répartition de l'aide demandée

En cas d'orientation BSE, si les conditions sont réunies pour que la commission accorde une aide au mobilier (1/5)

1. La réponse proposée et décidée doit être un accord ou un accord partiel. Il n'est pas possible de faire des accords sous réserve quand il y a une orientation BSE.

S'il vous manque un document, le demander en complément d'information et passer le dossier en commission seulement quand il n'y a plus de réserve.

En cas d'orientation BSE, si les conditions sont réunies pour que la commission accorde une aide au mobilier (2/5)

2. La proposition et la décision « mère » d'accès doivent être **NON exécutoires**.

ETAPES FINIES
INSTRUCTION DE LA DEMANDE (10/09/2020-10/09/2020) PAR SHAMAH JOHANI
VALIDATION ADMINISTRATIVE (10/09/2020-11/09/2020) PAR SHAMAH JOHANI
PASSAGE EN COMMISSION (21/10/2020-21/10/2020) PAR SHAMAH JOHANI
DÉCISION ET SUIVI (21/10/2020-21/10/2020) PAR SHAMAH JOHANI
<ul style="list-style-type: none"> Réponse décidée Accord de Commission le 21/10/2020 sur de Décision d'accès à un logement (21/10/2020-21/10/2020+) pour APPLE Amandine Décision de caution (15/09/2020-15/09/2020) pour APPLE Amandine Décision de participation aux frais d'assurance logement (15/09/2020-15/09/2020) pour APPLE Amandine Décision Mobilier de première nécessité - BSE (21/10/2020-21/10/2020) pour APPLE Amandine Edition de la pièce "Notification (extraction)" le 22/10/2020

Qualité	Nom d'usage Prénom
<input checked="" type="radio"/> Bénéficiaire	<input type="text" value="APPLE Amandine"/>

CARACTÉRISTIQUES		
Décision du	<input type="text" value="21/10/2020"/>	<input type="text" value="17"/>
Effet le	<input type="text" value="21/10/2020"/>	<input type="text" value="17"/>
Jusqu'au	<input type="text" value="21/10/2020"/>	<input type="text" value="17"/> +
Durée (mois)	<input type="text"/>	

MODALITÉS	
Répartition de l'aide demandée	21/10/2020-
Montant total de l'aide	1 300,00
Montant de la subvention	1 300,00
Décision exécutoire	Non

Date de signature nouveau bail 26/08/2020

En cas d'orientation BSE, si les conditions sont réunies pour que la commission accorde une aide au mobilier (3/5)

Choisir la proposition et décision « fille » Mobilier BSE et indiquer la totalité du montant d'aide au mobilier accordée

Dossier FSL 407328 au nom de APPLE Amandine 12
Procédure Demande d'accès au logement (10/09/2020-21/10/2020)

CARACTERISTIQUES/REFERENT
 PERSONNES

ETAPES FINIES

- INSTRUCTION DE LA DEMANDE (10/09/2020-10/09/2020) PAR SHAMAH JOHANNA
- VALIDATION ADMINISTRATIVE (10/09/2020-11/09/2020) PAR SHAMAH JOHANNA
 - Réponse proposée Accord de Instructeur/secrétaire le 10/09/2020
 - Proposition d'accès à un logement (15/09/2020-15/09/2020+)
 - Proposition de caution (15/09/2020-15/09/2020) pour APPLE Amandine
 - Proposition de participation aux frais d'assurance logement (15/09/2020-15/09/2020)
 - Proposition Mobilier de première nécessité - BSE (21/10/2020-21/10/2020)
- PASSAGE EN COMMISSION (21/10/2020-21/10/2020) PAR SHAMAH JOHANNA
- DÉCISION ET SUIVI (21/10/2020-21/10/2020) PAR SHAMAH JOHANNA
 - Réponse décidée Accord de Commission le 21/10/2020 sur de
 - Décision d'accès à un logement (21/10/2020-21/10/2020+) po
 - Décision de caution (15/09/2020-15/09/2020) pour APPLE A
 - Décision de participation aux frais d'assurance logement (15/09/2020-15/09/2020)
 - Décision Mobilier de première nécessité - BSE (21/10/2020-21/10/2020)
 - Edition de la pièce "Notification (extraction)" le 22/10/2020

>> Etape Validation administrative ▼

Détailler la proposition - Sélections préalables

OBJET DE LA PROPOSITION - SÉLECTION

- Aide aux frais de déménagement
- Caution
- Frais d'agence
- Garantie de loyer
- Mobilier de première nécessité
- Mobilier de première nécessité - BSE
- Part APL du 1er loyer
- Participation aux frais d'assurance logement
- Règlement d'une dette ancienne

NATURE DE LA PROPOSITION - SÉLECTION

- Proposition simple

En cas d'orientation BSE, si les conditions sont réunies pour que la commission accorde une aide au mobilier (4/5)

Pour la « fille » mobilier BSE : choisir en destinataire financier le tiers BSE et sélectionner le RIB correspondant en cliquant sur la troisième flèche

Sélectionner soit le tiers, soit le tiers et son tiers comptable, soit le tiers, son tiers comptable et son mo

CRITÈRES DE RECHERCHE

Libellé du tiers

Ville

Identifiant IODAS

Identifiant ADELI

Identifiant RAMSESE

Libellé - Partie Type

Catégorie

Identifiant FINESS

Identifiant SIRET

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE (1)

Libellé du Tiers	Tiers comptable	Mode de paiement	RIB
→ - BSE	→ - BSE	→ FSL - Virement	FR 76 30066106710001086650116

En cas d'orientation BSE, si les conditions sont réunies et que la commission accorde une aide au mobilier (5/5)

La suite du circuit côté CL est identique :

- Après votre retour de commission, vous demandez la validation des PV à assistancefsi@seinesaintdenis.fr ;
- Quand vos PV sont validés, vous éditez et envoyez les notifications ;
- Vous n'avez plus à intervenir sur le dossier.

En cas d'orientation BSE, si les conditions sont réunies et que la commission accorde une aide au mobilier (5/5)

Le traitement pour le CD diffère :

1^{er} cas : Le PV non exécutoire sur lequel figure une aide au mobilier BSE est mis en attente jusqu'à réception de la facture transmise par la BSE au CD dans un délai de deux mois.

C'est le gestionnaire des PV qui répartira le montant de l'aide au mobilier entre le bénéficiaire et la BSE selon le montant de la facture, rendra exécutoire la décision et transmettra alors le PV à la Caf.

2^e et 3^e cas : L'aide est rendu exécutoire et versée intégralement au ménage (**voir Slide 20**) :

- si le ménage change d'avis et adresse un courrier au CD dans lequel il demande à renoncer à l'offre BSE ;
- si sous 3 mois le ménage ne s'est pas rendu la BSE et n'a pas adressé de courrier.

Ainsi, bien que la décision sur IODAS soit non exécutoire, vous devez déduire le montant des aides accordées de votre enveloppe dès passage en commission car dans tous les cas l'aide sera versée.

Exemple

- Vous recevez une demande FSL Accès avec une aide au mobilier de 700€ et orientation BSE ;
- La commission décide d'accorder l'aide au mobilier demandée ;
- Vous faites votre retour de commission en indiquant **une décision d'accord non exécutoire et une « fille » mobilier BSE** pour un montant de 700 € ;
- Vos PV sont validés, vous transmettez les notifications au ménage et au TS ;
- Le ménage se rend à la BSE et achète pour 250 € d'électroménager ;
- Le CD reçoit la facture. Sur IODAS, il remplace la « fille » mobilier BSE d'un montant de 700 € par :
 - une fille mobilier BSE d'un montant de 250 €
 - une fille mobilier « classique » versée au demandeur d'un montant de 450 € ;
- Le CD rend la décision exécutoire et transmet le PV à la CAF ;
- Il n'y a pas de nouvelles notifications à adresser au ménage.



RAPPEL: édition des notifications pour les dossiers passés en commission en 2021 qui font l'objet d'un accord ou accord partiel (incluant les évolutions BSE)

L'édition à sélectionner est **93FSL01 - Notification BSE - Prêt CAF**

Pour une décision d'**accord** ou **accord partiel** utiliser:

- 1/ 93FSL01 - Notification BSE - Prêt CAF (courriers ménage et TS avec lesquels figurent les contrats de prêt à adresser au ménage)
- 2/ FSL 01** AIDE FI GEN ACCORD TS BAILLEUR TUTEUR SYNDIC (supprimer le courrier TS et conserver uniquement le courrier bailleur qui apparait en cas de garantie de loyer et FSL maintien)
- 3/ FSL 01** AIDE FI GEN ACCORD AUTRE TIERS DEST FINANCIER (en cas de paiement à un tiers dans le cadre du FSL Accès)

Le ménage peut renoncer à s'équiper à la BSE. Pour cela, il a la possibilité d'adresser un **courrier directement sur la boîte mail de structure dédiée** :

fsl-bse@seinesaintdenis.fr (boîte mail structure en cours de création)

ou **auprès à la commission FSL concernée** qui fera le lien via cette boîte mail (démarche qui viendra ajouter les délais de paiement au ménage = privilégier la boîte fsl-bse@seinesaintdenis.fr).

= Dans ce cas, le Conseil départemental **rend exécutoire la décision** et **informe la CL FSL ou la CDAAR**. La somme accordée pour les achats à la BSE est alors versée au ménage (démarche qui évite au ménage d'attendre les 3 mois pour percevoir son aide financière).

Et si le ménage ne se présente pas à la BSE

Le ménage a 3 mois pour se rendre à la BSE. Si ce délai est passé, l'aide au mobilier sera versée au ménage. Pour connaître le nom des ménages concernés, **le Conseil départemental fera régulièrement le lien avec la BSE pour rendre exécutoire la décision**. La somme sera alors versée au ménage.



3. Modification du formulaire de demande FSL

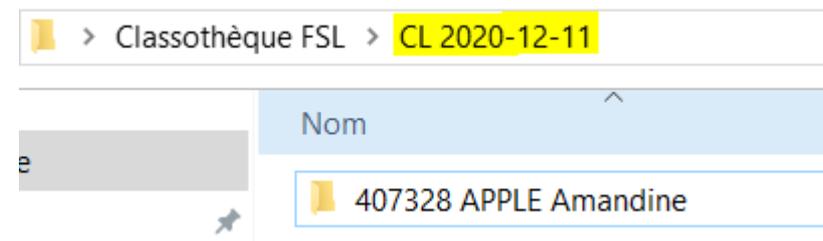
Nouveaux formulaires au format PDF avec calculs automatiques

- Objectif de favoriser l'envoi des demandes FSL au format dématérialisé :
 - nécessite la création d'une boîte de structure pour la CL si ce n'est pas encore le cas, qui sera diffusée aux services prescripteurs (exemple : fsl@mairie-aubervilliers.fr)
 - mettre en place une méthode de classement informatisé des dossiers

Proposition du CD pour l'archivage numérique :

- Créer des dossiers par date de commission et glisser à l'intérieur les dossiers des ménages nommés ainsi « Numéro IODAS – NOM Prénom »

Rappel : les dossiers FSL doivent être conservés 10 ans



Le Centre Ressources Partenaires = un lien important à diffuser auprès des Travailleurs Sociaux pour les aider à réaliser un dossier FSL

<https://ressources.seinesaintdenis.fr/Information-pour-les-professionnels-sur-le-Fonds-de-Solidarite-pour-le-Logement>

Le règlement	Les formulaires	Les Flyers	Les check listes
Le nouveau règlement FSL commenté de 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire FSL - Formulaire FSE 	<ul style="list-style-type: none"> -Flyer BSE-FSL à destination des ménages -Flyer BSE-FSL à destination des intervenants sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des pièces Accès au logement - Liste des pièces Accord préalable - Liste des pièces ASLL - Liste des pièces Copropriétaires occupants - Liste des pièces Maintien au logement - Liste des pièces ORS

**Service Solidarité Logement – SSOLOG
Bureau Logement Insertion**

Léonor CORTES	Cheffe de Service du SSOLOG	lcortes@seinesaintdenis.fr Tel: 01-43-93-88-20
Fabienne FILY	Cheffe de Service Adjointe du SSOLOG	ffily@seinesaintdenis.fr Tel: 01-43-93-80-01
Sandrine MORIN	Cheffe du Bureau Logement Insertion SSOLOG (FSL - Précarité Énergétique et Amélioration de l'habitat)	samorin@seinesaintdenis.fr Tel: 01-43-93-40-17 Port: 07 80 91 24 49
Eléonore SANCHEZ	Chargée de la coordination du Réseau FSL	esanchez@seinesaintdenis.fr Tel: 01-43-93-75-10 Port: 07-80-91-24-51
Alison UDDIN	Responsable du Secteur FSL /CDAAR	audin@seinesaintdenis.fr Tel: 01-43-93-40-12 Port: 07-80-91-24-52
Jean Luc MATHE	Assistant de gestion du suivi des recours et des commissions locales	jmathe@seinesaintdenis.fr Tel: 01-43-93-80-86
En cours de recrutement	Travailleur social	